



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/AC.237/29  
5 mars 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION  
D'UNE CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES

Septième session

New York, 15-19(20) mars 1993

Point 1 b) de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE, ASSORTI DE SUGGESTIONS  
CONCERNANT L'ORGANISATION DES TRAVAUX

Note du Secrétaire exécutif

La lettre jointe en annexe comporte des éléments susceptibles de modifier l'organisation des travaux du Comité à ses sessions présente et futures. Le Comité souhaitera sans doute en examiner les incidences, pour ce qui est du dernier paragraphe en particulier, dans le cadre du point 5 de l'ordre du jour provisoire.

ANNEXE

Lettre datée du 1er mars 1993, adressée au Président du Comité  
par le Président du Groupe intergouvernemental d'experts pour  
l'étude du changement climatique

Ainsi que j'en avais informé le Comité en décembre 1992, le Groupe intergouvernemental d'experts pour l'étude du changement climatique (IPCC) élabore actuellement son plan de travail pour les deux années et demie à venir. Il a décidé d'achever son deuxième rapport d'évaluation relatif au changement climatique d'ici à septembre 1995. Il a également convenu d'établir un rapport spécial pour la première session de la Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques qui doit se tenir fin 1994 ou début 1995; ce rapport portera sur des problèmes relatifs aux points de l'ordre du jour de la session et devrait être achevé à la mi-1994.

Le Groupe de travail I de l'IPCC a donc décidé de rédiger, pour le rapport spécial, les quatre chapitres suivants :

- a) Cycle du carbone;
- b) Chimie de l'atmosphère;
- c) Aérosols atmosphériques;
- d) Forçage radiatif.

En outre, l'IPCC poursuit l'élaboration d'un ensemble de méthodes comparables en vue du recensement des sources et des puits de gaz à effet de serre afin que les pays puissent utiliser, s'ils le souhaitent, des normes communes pour établir les rapports qu'ils présenteront à la première session de la Conférence des parties. Il convient cependant de souligner qu'il ne s'agit pas d'une tâche aisée. Le Groupe d'experts tient absolument à présenter des méthodes valides sur le plan scientifique dont l'efficacité aura été prouvée et il s'attache à couvrir tous les besoins découlant du texte de la Convention. Un rapport sur ce sujet devrait être publié au début de 1994.

Par ailleurs, le nouveau Groupe de travail II n'envisage pas pour l'instant d'entreprendre des évaluations préalables analogues. Le nouveau Groupe de travail III ne tiendra pas sa première réunion avant le début du mois de mai de cette année et il sera donc difficilement en mesure de mener à terme les études devant figurer dans le rapport spécial à la première session de la Conférence des parties.

L'IPCC modifie actuellement, dans un souci de plus grande rigueur, ses procédures d'évaluation scientifique et technique et les évaluations prendront donc nécessairement plus de temps. Il importe cependant au plus haut point d'effectuer ces modifications si l'on veut faire en sorte que les évaluations définitives soient crédibles aux yeux de la communauté scientifique et, par

conséquent, de la plus grande utilité pour les décideurs en ce qui concerne les activités entreprises au sein du Comité lui-même et, par la suite, à la Conférence des parties à la Convention.

Je tiens à donner une nouvelle fois l'assurance que l'IPCC fera tout ce qui est en son pouvoir pour prendre en compte les avis et satisfaire les demandes émanant du Comité. Je tiens toutefois également à informer les participants à la session du Comité que les travaux concernant les évaluations qui ne sont pas prévus dans le plan mentionné plus haut (à savoir le deuxième rapport d'évaluation de l'IPCC et le rapport spécial à la première session de la Conférence des parties) devront débiter dès la fin de la prochaine session de l'IPCC (Genève, 29-30 juin 1993), si l'on veut en intégrer les résultats dans le rapport spécial. Par ailleurs, il sera difficilement possible de répondre dans les délais prévus aux demandes d'évaluation approfondie.

Il se peut que le Comité ne termine pas avant août 1993 les consultations relatives, par exemple, aux méthodes de recensement des sources et des puits de gaz à effet de serre. Toutefois, l'IPCC serait obligé au Comité de bien vouloir lui transmettre toute demande ou observation à ce sujet d'ici à la fin du mois de mai de cette année afin qu'il puisse en débattre et prendre une décision lors de sa prochaine session au mois de juin.

Le Président du Groupe d'experts  
intergouvernemental pour l'étude  
du changement climatique

(Signé) Bert BOLIN